

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 novembre 2019

ARTICLES LOI ÉQUILIBRE RELATIONS COMMERCIALES SECTEUR AGRICOLE
ALIMENTATION SAINE - (N° 1786)

AMENDEMENT

N ° CE67

présenté par

Mme Degois, Mme Romeiro Dias, Mme Bergé, Mme O'Petit, Mme Cazebonne, Mme Guerel,
Mme Valetta Ardisson, M. Houbron, M. Trompille et M. Testé

ARTICLE ADDITIONNEL

APRÈS L'ARTICLE 5, insérer l'article suivant:

Cet amendement a été déclaré irrecevable après diffusion en application de l'article 98 du règlement de l'Assemblée nationale.